

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-quatorzième session**  
Points 31, 63 et 70 c) de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quatorzième année**

**Prévention des conflits armés**

**La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés**

**Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

**Lettre datée du 24 octobre 2019, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères concernant la détention arbitraire d'un citoyen ukrainien, Stanislav Aseev, dans le territoire temporairement occupé de la région de Donetsk (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 31, 63 et 70 c) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Volodymyr **Yelchenko**



**Annexe à la lettre datée du 24 octobre 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère ukrainien des affaires étrangères concernant la détention arbitraire d'un citoyen ukrainien, Stanislav Aseev, dans le territoire temporairement occupé de la région de Donetsk**

Le Ministère ukrainien des affaires étrangères proteste énergiquement auprès de la Fédération de Russie contre la soi-disant « décision judiciaire » des autorités d'occupation russes à Donetsk, par laquelle un citoyen ukrainien, le journaliste Stanislav Aseev, a été condamné à 15 ans d'emprisonnement pour espionnage et appels à des actes extrémistes.

La détention arbitraire de Stanislav Aseev et la peine qui lui a été infligée confirment une fois de plus que le régime d'occupation considère le journalisme indépendant comme l'une des principales menaces à son bon fonctionnement. Il n'est pas étonnant que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ait souligné, dans son rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine portant sur la période du 16 mai au 15 août 2019, qu'il était impossible d'exprimer publiquement un avis critique envers le régime d'occupation dans la région occupée du Donbass.

Il convient de souligner que la détention arbitraire est une infraction pénale en Ukraine. Les personnes impliquées dans la détention de M. Aseev devront répondre de leurs actes, conformément au Code pénal ukrainien.

Nous exigeons de la Fédération de Russie qu'elle libère immédiatement Stanislav Aseev et tous les autres citoyens ukrainiens détenus arbitrairement. Nous demandons à la communauté internationale de condamner la détention arbitraire de M. Aseev et de renforcer la pression exercée sur la Russie afin d'obtenir la libération sans conditions de tous les citoyens ukrainiens retenus comme otages en Fédération de Russie ou dans les territoires ukrainiens temporairement occupés.

Kiev, le 22 octobre 2019

---